

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 ET 28 MAI 2019**Point 6 de l'ordre du jour****Détermination du Conseil communal sur le postulat déposé par M. Grégoire Kubski, au nom du groupe PS-Les Verts, pour une stratégie d'encouragement des start-up**

Lors de la séance du 28 mai 2018, le Conseil général a transmis le postulat de M. Grégoire Kubski demandant au Conseil communal d'établir une stratégie visant à promouvoir la création et l'essor des jeunes entreprises (start-up) à Bulle, en particulier par la mise à disposition de locaux à loyer adapté.

I. Présentation du postulat au Conseil général

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Le sud du canton regorge de jeunes Gruériennes et Gruériens ayant pu obtenir une excellente formation grâce à la filière de l'apprentissage ou via une maturité. Cependant, il est regrettable de constater que nombreux sont ceux qui ne reviennent pas s'installer en Gruyère et à Bulle en particulier, une fois leur formation achevée. Bulle devient malheureusement de plus en plus une cité-dortoir entre Berne et Lausanne, alors que la vie y est agréable et que la région possède de nombreuses qualités. L'esprit entrepreneurial du district doit pouvoir trouver un terrain fertile à Bulle et la Ville de Bulle se doit de montrer l'exemple pour encourager l'essor de jeunes entreprises et la création d'entreprises sur son sol. En ce sens, la Ville de Bulle se doit, à l'instar de villes de Suisse courageuses et avant-gardistes, d'engager une politique ambitieuse visant à donner un cadre cohérent et favorable à la création d'entreprises, et en particulier en mettant à disposition des locaux à loyer adapté à des jeunes entreprises ou start-up régionales, triées sur le volet.

Nous souhaiterions également bénéficier d'une réponse aux questions suivantes :

- La Ville de Bulle développe-t-elle un projet en partenariat avec le Canton de Fribourg afin d'attirer les start-up à Bulle ?*
- La Ville de Bulle compte-t-elle mettre à disposition des locaux destinés à aider et promouvoir la création et l'essor de start-up sur son territoire ?*

Le groupe PS-Les Verts souhaiterait que le Conseil communal lui présente une véritable stratégie de développement des start-up pour la Ville. Dans ce cadre, nous demandons à ce que soit étudiée la possibilité d'attribuer la location de locaux à loyer préférentiel à des jeunes entreprises régionales, afin qu'un véritable encouragement à la vie entrepreneuriale soit mené dans le Sud fribourgeois.

Dans l'idée d'éviter la fuite des cerveaux gruériers, de promouvoir l'esprit d'entreprise si cher aux Gruériens et aux Bullois et afin d'éviter que Bulle devienne massivement une cité-dortoir, une stratégie regroupant des mesures concrètes est véritablement souhaitable et, à notre sens, nécessaire. Merci de votre attention. »

II. Détermination du Conseil communal

Afin de se faire une idée précise de la situation en matière de soutien et de promotion des start-up, le Conseil communal s'est renseigné auprès de Fri Up, organe de soutien à la création d'entreprises du canton de Fribourg.

Il convient tout d'abord de relever que l'Etat de Fribourg, en application de la loi (LPEc) et du règlement (RPEc) sur la promotion économique, offre de nombreuses prestations aux entreprises – PME, grandes entreprises mais aussi start-up – sises sur son territoire. Ainsi, toute personne souhaitant obtenir des renseignements ou poser des questions concernant les mesures de soutien disponibles peut s'adresser à la Promotion économique du canton de Fribourg.

Dans le sud du canton, les associations régionales de la Gruyère (ARG) et de Glâne - Veveyse (RGV) accordent depuis bientôt dix ans un soutien au financement et à l'animation d'un incubateur régional, situé à Vaulruz et géré par Fri Up, qui offre aux jeunes entrepreneurs des espaces de travail partagés, à des conditions avantageuses. Par sa contribution à l'ARG, la Ville de Bulle a ainsi financé environ la moitié de l'aide accordée par cet incubateur et le Conseil communal n'a pas initié des mesures particulières destinées à attirer des start-up à Bulle, en collaboration avec le canton de Fribourg. Toutefois, dans le prolongement de la révision en 2016 de son modèle d'affaires et de son organisation, Fri Up a décidé de mettre fin, dès janvier 2020, à sa fonction de gestionnaire et d'animateur d'espaces de bureaux, l'offre en matière de locaux adaptés aux besoins des start-up s'étant fortement développée dans le canton. Fri Up mettra en place un soutien financier aux start-up qui s'y installeront.

Grace à ces initiatives privées, de nombreux espaces de coworking permettent aux jeunes entrepreneurs qui n'ont pas besoin d'une place de travail fixe ou permanente d'en louer une à l'heure, à la journée, au mois ou à l'année. Par exemple, WorkHub a été inauguré le 24 janvier dernier à Bulle et d'autres ont été créés ou sont en projet dans diverses localités du canton, à l'initiative de privés et également de start-up. L'offre en surfaces et en places de travail, aménagées et à loyer modéré, est ainsi devenue de plus en plus étoffée, de sorte qu'il ne paraît pas pertinent que la Ville de Bulle en mette également à disposition. Cela reviendrait en effet à créer une concurrence potentiellement néfaste au développement des sociétés qui se sont déjà lancées sur ce marché, dont certaines sont des entreprises ou start-up locales. Quoiqu'il en soit, la question ne se pose pas vraiment, la commune ne disposant d'aucun local adéquat qu'elle pourrait mettre à disposition.

Cela étant, une aide aux start-up pourrait être envisagée différemment. Afin de les inciter à s'établir en ville, la commune pourrait instaurer un système de "chèques hébergement" à faire valoir auprès des propriétaires mettant en location des places de travail aménagées. Une telle offre devrait d'une part être soumise à des conditions et des critères précis et, d'autre part, être organisée en partenariat avec Fri Up afin d'éviter des doublons avec les mesures de soutien cantonales.

En outre, les start-up qui démarrent ont d'autres soucis que la seule recherche de places de travail à loyer abordable. Elles sont confrontées à divers besoins, comme disposer d'un accès facilité au tissu économique local et trouver facilement et rapidement des partenaires et premiers clients. A cet effet, un soutien pourrait leur être accordé, notamment, par l'organisation d'événements d'accueil et de réseautage avec les entreprises locales, l'octroi d'une subvention lors de l'adhésion à des associations et fédérations locales, leur intégration dans les appels d'offres de la commune.

En conclusion, le Conseil communal est disposé à examiner avec attention toute demande qui lui sera soumise.

Le Conseil communal vous prie de prendre acte de sa détermination sur ce postulat.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

**Le Syndic
Jacques Morand**

**Le Secrétaire général
Jean-Marc Morand**